

LES MOBILITÉS LIÉES AU TEMPS LIBRE

Les mobilités du temps libre : un renouvellement des approches du développement local et de la mobilité spatiale. Les approches contemporaines du développement local : de la localisation des entreprises à la localisation des individus.

Les problématiques du développement local s'intéressent traditionnellement davantage à la mobilité des entreprises et à leurs critères de localisation qu'à la mobilité des individus. Ainsi la majorité des analyses actuelles du développement local cherchent à comprendre, dans un nouveau contexte de mondialisation des échanges et de transformation des modes de production, quels sont désormais les déterminants de la localisation des entreprises et leurs effets spatiaux.

Cependant d'autres travaux soulignent que le développement local ne repose pas uniquement sur des logiques productives mais également sur des logiques de consommation et que parallèlement à la localisation des entreprises, la localisation des individus peut également avoir des incidences en matière de développement local. En effet, **avec l'accroissement des mobilités et l'évolution des modes de localisation des individus, les liens entre les espaces où les revenus sont générés et les espaces où ils sont dépensés se distendent.**

La localisation spatiale des ménages a pendant longtemps été associée à un lieu unique. Aujourd'hui l'éclatement spatial des espaces de vie témoigne au contraire d'une multiplication des lieux de vie à travers la dissociation croissante des lieux de travail, de résidence, de chalandise, de loisirs ou de tourisme. Or ce phénomène s'apparente sur le plan économique à un processus de dissociation des lieux de production et de consommation dans la vie des ménages, processus qui s'observe aussi bien à l'échelle du bassin de vie à travers l'éloignement des lieux de travail, de résidence et de loisirs qu'à une échelle plus vaste à travers la séparation entre le lieu de vie habituel et les lieux dédiés aux vacances, au tourisme. Ce divorce entre zones productives et zones de consommation a une incidence sur le développement local car les revenus produits sur un territoire n'y sont plus forcément consommés, ce qui entraîne des transferts de richesse au profit d'espaces qui semblent particulièrement attractifs sur le plan résidentiel. La question du développement local ne semble donc pas déterminée uniquement par l'attractivité des territoires vis-à-vis des entreprises, mais également par leur attractivité vis-à-vis des populations qui consomment localement.

Avec le développement des mobilités touristiques, la localisation des individus ne se réduit plus seulement au lieu de vie habituel, défini autour du lieu de résidence et de travail, mais s'étend également aux lieux d'excursions, de séjours, de vacances qui concernent de plus en plus souvent des espaces lointains. Ceci amène à repenser les modes d'occupation de l'espace car les individus ne sont plus en permanence sur leur lieu de résidence principale, ce qui introduit un décalage entre la vision traditionnelle de la population résidente et la réalité de la population présente. Ainsi, **les Français vivent en moyenne trente-cinq jours par an en dehors de leur domicile** (61 jours d'absence pour les Parisiens). Or **ces mobilités touristiques s'apparentent à un déplacement de consommation du lieu de résidence vers le lieu de séjour, ce qui amène à penser que la présence temporaire d'excursionnistes, de touristes, de résidents secondaires pourrait constituer un paramètre important en matière de développement local.** Il existe très peu d'éléments de connaissance sur ce sujet, la mobilité spatiale ayant été surtout étudiée dans son rapport au travail et au quotidien à travers le prisme des déplacements domicile-travail.

L'évolution des pratiques spatiales effectuées dans le cadre du temps libre.

Concernant les mobilités liées au temps libre : les mobilités de loisirs qui se définissent à la fois par leur inscription dans le temps quotidien et dans l'espace local et d'autre part les mobilités touristiques qui concernent le hors quotidien et s'effectuent en dehors de l'environnement habituel.

Les travaux de François Potier sur les mobilités de loisirs mettent ainsi en évidence une évolution de leur spatialisation à travers l'extension des aires de loisirs, entraînant une dissociation croissante avec les lieux de travail et de résidence. Cependant si les individus vont de plus en plus loin pour pratiquer leurs activités de loisirs, celles-ci se déroulent essentiellement à l'intérieur de la zone de résidence. En fait c'est surtout sur le segment des mobilités touristiques que les évolutions semblent les plus prononcées : les déplacements hors de l'environnement habituel connaissent une croissance importante et semblent témoigner de l'émergence de **nouvelles pratiques spatiales**. Avec l'augmentation du temps libre, les progrès des transports et l'amélioration des niveaux de vie les déplacements touristiques ont connu un essor considérable, le taux de départ en vacances passant ainsi de 15% en 1950 à plus de 65% actuellement. Ces déplacements s'effectuent également dans le cadre de courts séjours.

Les nouvelles formes de mobilité modifient les modes d'occupation de l'espace. En effet les pratiques spatiales effectuées hors de l'environnement habituel dans le cadre du temps libre ne se réduisent pas au tourisme [passer au moins une nuitée en dehors de l'environnement habituel].

Exemples : les déplacements d'une journée vers des destinations lointaines ou les pratiques de double résidence qui consistent à partager son temps entre une résidence principale et une résidence secondaire. Les déplacements à la journée : hors du lieu de vie habituel mais référence au quotidien : ils se situent donc entre les mobilités de loisirs et les mobilités touristiques.

Les pratiques de double résidence sont à mi-chemin entre les mobilités touristiques et les mobilités résidentielles voire les migrations interrégionales. Les déplacements à la journée (excursionnisme) : en forte croissance et se substituent à des déplacements incluant plusieurs nuitées sur place grâce au développement des modes de transport rapides et meilleur marché (tgv Méditerranée, compagnies aériennes low-cost). La diminution des courts séjours observée ces dernières années s'expliquerait ainsi par le fait que certains déplacements lointains peuvent désormais se faire par un aller-retour dans la journée.

Ces évolutions amènent également à repenser la localisation spatiale des individus : en effet ces voyages éclairs à la journée bouleversent les représentations habituelles des modes d'occupation de l'espace à tel point qu'il faudrait presque parler de coprésence des individus sur les territoires.

La double résidence. Les facilités de transport, la disponibilité en temps et la diffusion des technologies de l'information et de la communication ouvrent en effet de nouvelles possibilités et permettent parfois à certains ménages de vivre en alternance sur deux territoires, soit en effectuant des allers-retours fréquents entre la résidence principale et la résidence secondaire au cours de la semaine, soit en passant six mois de l'année dans l'une et six mois dans l'autre. Les pratiques de double résidence correspondent ainsi à de nouvelles formes de mobilité spatiale qui transcendent le cadre des mobilités touristiques. Si la résidence secondaire a longtemps été considérée comme un mode d'hébergement touristique parmi d'autres, aujourd'hui elle apparaît davantage comme un second lieu de vie à côté de la résidence principale. **Il devient ainsi difficile de parler de déplacements touristiques à propos des mobilités à destination de résidences secondaires puisque celles-ci peuvent dans certains cas être constitutives du cadre de vie habituel.**

Une « civilisation du loisir » (Dumazedier, 1962) ? Ou doit-on y voir au contraire un nouveau vecteur de différenciation sociale, les mobilités du temps libre constituant alors une nouvelle forme de capital social ? D'autre part, comment les espaces sont-ils aujourd'hui différemment investis par ces déplacements et quels sont les enjeux territoriaux associés au développement de ces pratiques spatiales ? Les mobilités

du temps libre constituent-elles aujourd'hui un nouveau facteur de différenciation territoriale, entraînant ainsi un renforcement des disparités spatiales ?

Les mobilités du temps libre : un vecteur de démocratisation ou de différenciation ?

Le vote de la loi sur la réduction du temps de travail en France a contribué à replacer au centre des débats la question des temps sociaux. Une société fondée sur le temps libre. Le temps libre serait devenu désormais le nouveau temps dominant, se substituant au temps de travail, à partir duquel s'organiseraient les autres temps sociaux et seraient produites les valeurs centrales de la société.

Jean Viard écrit : « les progrès technologiques ont réduit la place du travail dans le temps de la vie d'un humain, ne tenant plus qu'une place seconde dans ses déplacements ». L'essor considérable des vacances, des séjours touristiques constituerait ainsi l'une des manifestations de cette évolution et témoignerait de l'émergence d'une société où la mobilité serait désormais structurée autour du temps libre et profiterait à tous. « Une culture de la mobilité estivale et quotidienne démocratisée [...] ; une société [...] où 10 à 20% des gens possèdent un deuxième lieu résidentiel [...] » et où « [...] chaque fin de semaine, 20% des Parisiens quittent leur ville, plus de 50% dans les cités les plus petites. » (Le sacre du temps libre, 2002).

L'étude des déplacements touristiques, des séjours en résidence secondaire et des migrations de retraite conduit cependant à relativiser ces analyses. Ainsi il semble important de souligner que le temps libre doit être davantage pensé en articulation avec le temps de travail qu'en opposition avec celui-ci et de mettre en évidence le fait que toutes les catégories sociales ne sont pas égales devant ces évolutions.

L'accès aux mobilités du temps libre.

Peut-on aujourd'hui parler d'une démocratisation achevée de l'accès aux vacances et au tourisme ou existe-t-il toujours des différenciations sociales importantes ? Quels sont les facteurs qui entrent en jeu ?

D'après les statistiques de la Direction du Tourisme, plus de 70% des Français effectuent au moins un voyage pour motif personnel dans l'année et plus de 65% partent en vacances (Direction du Tourisme, 2004). Démocratisation. S'est opérée entre le début des années 50 et le début des années 80. Stagnation depuis et 40% des Français ne partent pas en vacances. Aujourd'hui, le taux de départ se tasse. Après avoir connu depuis l'après-guerre des années de forte croissance, le tourisme est entré dans une phase de maturité. Cependant il faut tenir compte du fait que si le non-départ est souvent lié à une contrainte, il peut relever dans certains cas d'un choix : certains ménages peuvent désirer rester chez eux pour les vacances, en particulier s'ils habitent dans des régions touristiques. De plus les Français qui ne partent pas une année ne constituent pas pour autant des non-partants absolus. Ainsi si 25,9% des Français ne sont pas partis en voyage en 1998, ce pourcentage passe à 16,7% si on prend en considération une période de deux années consécutives.

L'opposition entre partants et non-partants repose sur différents éléments, les plus discriminants étant la catégorie socioprofessionnelle, le revenu, la catégorie d'agglomération de résidence et l'âge. Le taux de non-départ le plus élevé concerne les ouvriers (36,3% en 1999) et le plus bas celui des cadres supérieurs et professions libérales (9,8% en 1999). Inégalités de taux de départ liées à l'origine géographique : ainsi ce sont les régions du Nord et de l'Est, les plus sinistrées économiquement, qui enregistrent la proportion la plus élevée de non-partants, à l'opposé c'est la région parisienne qui possède le taux de non-départ le plus faible.

Celle-ci concentre en effet tous les facteurs propices à la mobilité : surreprésentation des cadres et professions intellectuelles supérieures, concentration des ménages disposant des revenus les plus élevés, concentration de l'emploi, qualité des dessertes en transport...

La catégorie d'agglomération : les habitants des communes rurales et des communes de moins de 20 000 habitants qui sont les plus concernés par le phénomène de non-départ.

L'âge constitue aussi un élément déterminant : ainsi les non-partants correspondent aux tranches d'âge les plus extrêmes, c'est-à-dire les 15-24 ans et les 65 ans et plus.

Ainsi il paraît difficile dans ces conditions de parler d'une démocratisation achevée des mobilités de vacances et de tourisme. Difficulté à enrayer les différenciations sociales qui marquent encore les inégalités de taux de départ.

Les touristes, les résidents secondaires, les migrants retraités : un profil spécifique ?

Cadres, revenus supérieurs à la moyenne.

Mais il existe également des différenciations sociales entre la population des touristes et celle des résidents secondaires. Ainsi la première semble beaucoup plus ouverte aux professions intermédiaires et aux employés puisque ces catégories socioprofessionnelles y sont surreprésentées, alors qu'elles sont sous-représentées chez les résidents secondaires. Exemple les employés, qui constituent près de 17% de la population française, représentent 19% des touristes mais seulement 11% des résidents secondaires. On observe la même logique concernant les revenus intermédiaires : les catégories de population disposant de revenus mensuels compris entre 1500 et 3000 euros sont surreprésentées chez les touristes et sous-représentées chez les résidents secondaires.

Les séjours en résidence secondaire qui restent l'apanage des catégories les plus favorisées de la population française. Enfin la population des touristes et des résidents secondaires se différencie également par son attractivité vis-à-vis des retraités : ceux-ci sont sous-représentés chez les touristes et à l'opposé largement surreprésentés chez les résidents secondaires, constituant près de 40% de cette population. La sous-représentation des retraités au sein de la population des touristes s'explique en partie par le fait que les inactifs ont de manière générale tendance à moins se déplacer, ceci conduit notamment à relativiser la vision d'une population de seniors hypermobiles de par leurs déplacements touristiques. La surreprésentation des retraités au sein des résidents secondaires montre le rôle déterminant que joue cette catégorie de la population dans les séjours en résidence secondaire, ceci peut s'expliquer notamment par la substitution progressive de la pratique de la double résidence à la migration de retraite.

L'âge. Ainsi les déplacements touristiques semblent être l'apanage des 25-44 ans alors que la résidence secondaire attire massivement les plus de 65 ans. Ceux-ci représentent près de 30% de la population des résidents secondaires alors qu'ils ne sont que 16% dans l'ensemble de la population française.

L'origine géographique. Les ruraux, les habitants des agglomérations de moins de 100 000 habitants, du Nord et du Bassin parisien Est sont sous-représentés au sein de la population des touristes et des résidents secondaires, ce qui confirme les constats effectués sur les non-partants. Mais ces phénomènes sont davantage prononcés au sein de la population des résidents secondaires, celle-ci se différencie de la population des touristes par la place essentielle qu'occupent les habitants de la région parisienne qui représentent plus de tiers des résidents secondaires. La surreprésentation des Franciliens s'explique par le caractère très urbanisé de la région et la qualité des dessertes de transport, elle reflète également le fait que ses habitants disposent généralement de revenus plus élevés et appartiennent aux catégories socio-professionnelles les plus aisées.

Éléments de différenciation liés au logement. Au sein des populations concernées par les déplacements touristiques et les séjours en résidence secondaire il y a une légère surreprésentation des personnes vivant en appartement, en particulier chez les résidents secondaires et une sous-représentation des personnes vivant en maison individuelle, là aussi surtout chez les résidents secondaires.

Les résidents secondaires choisissent un appartement comme résidence principale car ils disposent d'une maison individuelle comme résidence secondaire. Il y a complémentarité entre le lieu de résidence principale et le lieu de résidence secondaire, introduisant ainsi une conception plus large de ce qu'est le cadre résidentiel des individus disposant d'un second lieu de vie.

Ces facteurs de différenciation jouent également dans le cas des migrations de retraite. Elles ne concernent qu'une faible part des retraités (1990-1999, 5% ont changé de région). Comme dans le cas des déplacements touristiques et des séjours en résidence secondaire, la catégorie socioprofessionnelle joue un rôle très important : les anciens cadres et les anciennes professions intermédiaires qui migrent le plus ; les anciens ouvriers sont les plus sédentaires. L'origine géographique joue également un rôle important : ce sont avant tout les Parisiens qui migrent au moment de la retraite, leur taux de mobilité s'élève ainsi à 15,9% contre 3,4% pour les retraités résidant en province. L'âge intervient également mais cette fois de manière spécifique à cette catégorie de population. Ainsi ce sont les jeunes retraités qui migrent : entre 1990 et 1999, 56,7% des retraités ayant migré avaient entre 60 et 69 ans en 1999 alors que cette classe d'âge représente 44% de la population des 60 ans et plus.

Cette analyse contribue à remettre en cause l'idée selon laquelle l'émergence du temps libre se traduirait sur le plan de la mobilité spatiale par un accès généralisé de la population à ce type de pratiques.

Les mobilités du temps libre : un nouveau facteur de différenciation spatiale ?

Quelles sont les principales régions de destination des déplacements touristiques, des séjours en résidence secondaire et des migrations de retraite ? Quelles sont également les principales régions émettrices ? Enfin, si l'on tient compte à la fois des flux reçus et émis, quelles sont les régions les plus attractives à l'égard des mobilités du temps libre ?

Les régions réceptrices. Les mobilités du temps libre profitent à un petit nombre de régions. Ainsi les déplacements touristiques, les séjours en résidence secondaire et les migrations de retraite bénéficient aux régions du Sud et de l'Ouest. Quelques nuances selon le type de mobilité. Ainsi, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur attire davantage les touristes que les résidents secondaires ou les migrants retraités. Il existe là un phénomène d'évitement, les retraités et les résidents secondaires préférant s'installer dans des espaces plus à l'écart des flux touristiques. À l'Ouest, les déplacements touristiques se font principalement à destination du sud de la façade atlantique (régions Aquitaine, Poitou-Charentes et Bretagne), alors que les séjours en résidence secondaire et les migrations de retraite s'orientent plus spécifiquement vers les régions Poitou-Charentes, Bretagne ou Basse-Normandie. À côté de cette attractivité dominante du Sud et de l'Ouest certaines régions situées à proximité de l'Île-de-France semblent plébiscitées par les séjours en résidence secondaire et les migrations de retraite comme la région Centre ou la Bourgogne. Ces régions semblent en effet constituer des destinations privilégiées pour les résidents secondaires et les retraités d'origine francilienne. À l'inverse les déplacements touristiques, les séjours en résidence secondaire et les migrations de retraite profitent très peu aux régions du Nord et de l'Est de la France, et tout particulièrement à l'Île-de-France.

Les régions émettrices. L'Île-de-France joue un rôle essentiel dans l'émission des mobilités du temps libre : elle génère 25% des déplacements touristiques et 50% des séjours en résidence secondaire et des migrations de retraite. D'où une opposition entre l'Île-de-France et la province : la région francilienne voit ses habitants partir en

masse, les autres régions ont plus de facilités à retenir leurs habitants. L'importance des déplacements effectués à l'intérieur de la région de résidence apparaît donc bien comme une spécificité de la province par rapport à l'Ile-de-France, en particulier pour les régions du Sud et de l'Ouest. L'appartenance à ces régions semble avoir également une influence sur le choix des destinations : si les déplacements touristiques et les séjours en résidence secondaire des Franciliens bénéficient à l'ensemble des régions françaises, ceux des provinciaux semblent au contraire se focaliser sur une ou deux régions particulières. Cette opposition Ile-de-France/province se retrouve également dans le cas des migrations de retraite. L'Ile-de-France voit ainsi partir un grand nombre de ses retraités puisque ce sont près de 16% des retraités qui ont quitté l'Ile-de-France entre 1990 et 1999. À l'inverse les autres régions françaises retiennent bien leurs retraités : seuls 3,4% d'entre eux ont quitté ces régions entre 1990 et 1999.

Afin d'évaluer l'attractivité globale des régions à l'égard des mobilités du temps libre, il faut prendre en compte à la fois les flux émis et reçus en calculant des soldes régionaux pour chaque type de mobilité étudié. Ceci permet d'identifier les principales régions bénéficiaires de ces mobilités et de mettre en évidence les différenciations spatiales générées par les déplacements touristiques, les séjours en résidence secondaire et les migrations de retraite. Quel que soit le type de mobilité étudié, on constate une césure nette entre les régions qui disposent d'un solde positif et celles qui disposent d'un solde négatif. Celles-ci correspondent globalement aux régions du Nord et de l'Est (Nord-Pas-de-Calais, Haute-Normandie, Picardie, Ile-de-France, Champagne-Ardenne, Lorraine, Alsace, Franche-Comté). Le climat et l'environnement fortement industrialisé et urbanisé de ces régions expliquent en partie leur rapport déficitaire avec les autres destinations françaises. **Au sein de cet ensemble, l'Ile-de-France représente un cas particulier par l'ampleur de son déficit.** Non seulement les habitants de l'Ile-de-France quittent massivement la région à l'occasion de leurs déplacements touristiques, de leurs séjours en résidence secondaire ou de leurs migrations de retraite mais en plus la région francilienne apparaît peu attractive à l'égard de ces formes de mobilité. À l'opposé les régions qui, au sein des régions disposant d'un solde positif, ont le rapport le plus avantageux avec les autres régions françaises correspondent à celles du Sud et de l'Ouest. Ces régions dotées de fortes aménités naturelles attirent aussi bien leurs propres habitants que les habitants des autres régions françaises. Les séjours en résidence secondaire et les migrations de retraite bénéficient essentiellement à la Corse et au Languedoc-Roussillon, les déplacements touristiques s'orientent pour leur part également vers la région Paca. Sur la façade atlantique la Bretagne, la région Poitou-Charentes mais aussi la Basse-Normandie pour les séjours en résidence secondaire et l'Aquitaine pour les déplacements touristiques sont fortement plébiscitées.

Ces éléments montrent que les déplacements touristiques, les séjours en résidence secondaire et les migrations de retraite partagent une géographie commune pour ces deux formes de mobilités. La présence temporaire des individus sur les territoires durant leur temps libre peut constituer un indice de l'attractivité des territoires vis-à-vis des populations, les territoires du tourisme et de la résidence secondaire correspondant à ceux de la retraite. L'analyse de la géographie des mobilités du temps libre met en évidence d'importantes différenciations spatiales : inégale attractivité des espaces vis-à-vis de ces mobilités, révélateur de nouveaux enjeux territoriaux.

Les enjeux territoriaux associés aux mobilités du temps libre.

Les mobilités du temps libre pourraient avoir aujourd'hui des conséquences en matière de **développement local** car elles contribuent à accentuer le processus de dissociation des lieux de production et de consommation dans la vie des ménages. En effet à travers les déplacements touristiques et les séjours en résidence secondaire, une part du revenu des ménages n'est plus dépensée sur le lieu de vie habituel, lié au domicile et au travail, mais sur le lieu de séjour. De même à l'échelle du cycle de vie, les pensions de retraite ne bénéficient plus toujours aux territoires de l'activité professionnelle car les retraités peuvent décider de quitter les lieux où ils ont vécu et

travaillé jusqu'à présent. Ainsi les mobilités du temps libre ne s'apparentent pas seulement à un changement de localisation des individus dans l'espace, elles génèrent également des flux de dépenses entre les régions françaises à travers les déplacements touristiques et les séjours en résidence secondaire et des transferts de revenu à travers les migrations de retraite. Or les espaces étant différemment investis par ces mobilités du temps libre, on peut penser que la présence ou l'absence de touristes et de résidents secondaire et le départ ou l'arrivée de retraités peuvent être porteurs d'enjeux de différenciation spatiale. Afin d'esquisser les enjeux économiques que peuvent représenter ces flux de dépenses et ces transferts de revenu entre les régions françaises, il semble intéressant, dans le cadre d'une première approche, de disposer d'une estimation du montant de ces flux de dépenses et de ces transferts de revenus occasionnés par les mobilités du temps libre et d'analyser leur géographie.

Quels sont les flux de dépenses générés par les déplacements touristiques et les séjours en résidence secondaire ? À l'échelle nationale, l'analyse de la géographie des flux de dépenses met en évidence le rôle redistributif des déplacements touristiques et des séjours en résidence secondaire pour les régions françaises. Les régions qui disposent d'un solde positif correspondent aux régions considérées comme « pauvres » au regard des indicateurs du développement local et celles qui ont un solde négatif aux régions « riches ».

Exemples : Le Languedoc-Roussillon, la Corse et la Bretagne qui ne sont pas favorisées sur le plan du Pib et du revenu par habitant bénéficient des soldes les plus importants. L'Île-de-France, l'Alsace et la Champagne-Ardenne qui figurent en tête du classement pour ces indicateurs ont un solde déficitaire.

Les flux de dépenses agissent comme un mécanisme de redistribution spatiale : transferts entre régions émettrices « riches » et régions réceptrices « pauvres », notamment transfert de richesse de l'Île-de-France vers la province. En effet la région francilienne, qui dispose de loin du Pib et du revenu par habitant les plus élevés, est la principale région émettrice : elle distribue ainsi à travers les déplacements touristiques extérieurs des Franciliens plus de 8 milliards d'euros à la province. Les déplacements touristiques et les séjours en résidence secondaire, par les flux interrégionaux de dépenses qu'elles génèrent, favorisent l'aménagement du territoire. Cette redistribution de l'Île-de-France vers la province se retrouve également dans le cas des migrations de retraite (entre 1990 et 1999, transfert de revenu entre les régions françaises de 9 milliards d'euros. 50% de ces transferts de revenu proviennent de l'Île-de-France. Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Bretagne en sont les bénéficiaires).

Les déplacements touristiques, les séjours en résidence secondaire et les migrations de retraite, par les flux de dépenses et les transferts de revenu générés entre les régions françaises, semblent donc constituer davantage un vecteur de solidarité économique entre les espaces qu'un facteur de différenciation spatiale. En ce sens, elles semblent aller à l'encontre des tendances actuelles du développement local, marqué par une concentration croissante des activités productives qui semble bénéficier essentiellement aux espaces les plus développés.

Cependant certaines régions restent à l'écart de cette dynamique : le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie et la Lorraine semblent pénalisées par les dépenses effectuées par leurs habitants à l'extérieur à l'occasion de leurs déplacements touristiques ou de leurs séjours en résidence secondaire. Ces régions, qui connaissent des difficultés économiques, se trouvent non seulement à l'écart du phénomène de redistribution spatiale mais en plus transfèrent à travers les flux de dépenses occasionnés par les déplacements de leurs habitants une partie de leurs ressources aux autres régions. Ainsi le Nord-Pas-de-Calais, qui dispose d'un des plus faibles Pib par habitant, verse au final près de 900 millions d'euros aux autres régions françaises à travers les dépenses effectuées par ses habitants à l'extérieur. Pour ces régions, la faiblesse des performances productives est redoublée par un déficit en termes d'attractivité touristique. De même les migrations de retraite pénalisent lourdement le Nord-Pas-de-Calais et la Lorraine : celles-ci perdent respectivement l'équivalent de 145 et 63 millions d'euros.

L'analyse des flux de dépenses générés par les déplacements touristiques et les séjours en résidence secondaire et des transferts de revenu occasionnés par les migrations de retraite met ainsi en évidence les enjeux que peuvent représenter ces pratiques spatiales pour les territoires. Si la présence de touristes, de résidents secondaires, de migrants retraités constitue un apport de ressources supplémentaire, leur absence peut également signifier une perte de richesse, qui peut être préjudiciable pour certains espaces. Ainsi les mobilités du temps libre contribuent à mettre en évidence le fait que le développement local ne repose pas uniquement sur des logiques productives, mais aussi sur des logiques de consommation et celles-ci semblent bénéficier principalement aux régions les plus attractives en terme de cadre de vie et qui sont souvent plus désavantagées sur le plan des activités productives.

En conclusion, si les mobilités du temps libre se révèlent être aujourd'hui un vecteur de différenciation sociale, l'idée d'un accès généralisé de la population à ces pratiques étant largement démentie dans les faits, elles semblent par contre constituer un facteur d'atténuation des différenciations sur le plan spatial. En effet les déplacements touristiques, les séjours en résidence secondaire et les migrations de retraite apparaissent davantage comme un vecteur de solidarité entre espaces.